

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1641

3 juillet 2008

SOMMAIRE

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	78766	Lend Lease Real Estate Securities Management S.A.	78767
Aluco S.A.	78730	Loesdau-Cheval de Luxe G.m.b.H.	78768
Atlas Copco Finance S.à r.l.	78737	LUX-DL-Baumanagement S. à r. l.	78732
Atlas Investment Company 1 S.à r.l.	78727	LUX-DL-Baumanagement S. à r. l.	78733
Atlas Investment Company 2 S.à r.l.	78732	Lux Forst Neises S.à r.l.	78734
Atlas Investment Company 3 S.à r.l.	78732	Marlipar Finance S.à r.l.	78766
Atlas Security S.à r.l.	78767	Medicover Holding S.A.	78722
Blue Travel S.à r.l.	78761	Merrill Lynch S.A.	78729
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A.	78734	Meubles Marc Scheer S.à r.l.	78725
Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa S.à r.l.	78726	Naro S.à r.l.	78733
COFINTEX Luxembourg S.A.	78729	Navilux S.A.	78730
Consulting For Hairdresser S. à r.l.	78728	Navilux S.A.	78724
Covéa Lux	78731	New Millennium SIF - SICAV	78722
Dec Second Capital S.à r.l.	78728	Nikos Investment S.A.	78728
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	78729	Nikos Investment S.A.	78731
Digital-Total S. à r. l.	78734	Nobileo S.à r.l.	78767
Dreamtower Holdings S.à r.l.	78747	Occasions Angeloni S.à r.l.	78732
Dux Real Estate S.A.	78740	Pamplona PE Holdco 6 S.A.	78722
ENGELDINGER et associés	78731	Performance Investments S.A.	78762
E.S. Europe S.à r.l.	78725	Protection Re	78733
Fertilux S.A.	78765	Re-Lux-Tif S.A.	78767
Food Company S.A.	78727	Rendac - C.E.S.	78724
General Technologies Investments	78724	Rendac - C.E.S.	78723
Glenwood International S.à r.l.	78723	Schummer Frères S.à r.l.	78729
Godfrind Group S.A.	78743	Silmaril S.A.	78723
Hotels & Resorts Investments S.A.	78759	Stesa S.A.	78726
Immobilière Livange SA	78733	Torpet International S.à r.l.	78727
Innova Europe S.à r.l.	78725	Tralee Management	78731
Iris Immobilière S.A.	78727	TRM Europe S.A.	78749
Jimmy Investments S.à r.l.	78730	TyCom Holdings II S.A.	78755
JPMP Pentaplast Holding	78728	Wallerich-Lux S.A.	78736
Ladybird Properties S.A.	78734	Zéphyros Invest S.A.	78726

Pamplona PE Holdco 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.827.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 13 mai 2008

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mai 2008, il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Ernst & Young S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 17 avril 2008.

2. nommer, avec effet immédiat, en tant que commissaire aux comptes, la Société KPMG Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2009.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008076217/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008077781/220/12.

(080088607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

New Millennium SIF - SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.131.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 avril 2008 à 11.00 heures au siège social

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'entreprises jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes 2008:

Le Réviseur d'Entreprises:

PricewaterHouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme

New Millennium SIF-Sicav

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008076215/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Silmaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.443.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juin 2008*

Monsieur APOLLONIO Fabio, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Décision est prise de ne pas procéder au remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant.

Pour extrait sincère et conforme

SILMARIL S.A.

Georges DIEDERICH / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008076666/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Glenwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.428.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2008 à 16.00 h

a été nommé gérant unique Heinrich J. M. Meijers, né le 12 octobre 1965 à Geleen, Pays-Bas, et demeurant Hoofdstraat 62, NL-6333 BK Schimmert, Pays-Bas,

à effet du 1^{er} juillet 2008

en remplaçant Jan Herman van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 juin 2008.

GLENWOOD INTERNATIONAL Sàrl

Jan H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2008076671/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.
R.C.S. Luxembourg B 20.576.

—
La société SOBERALIA, ayant son siège social au 2, Fabrieksraat, B-9470 Denderleeuw n'est plus administrateur de la société RENDAC - CES S.A.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008076984/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 15 novembre 2007

Monsieur Renaud FLORENT, directeur, a démissionné de son mandat de Président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué.

Est nommée administrateur, en remplacement de Monsieur Renaud FLORENT, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Madame Dominique JONES, administrateur de société, demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076983/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.

R.C.S. Luxembourg B 20.576.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2008

Les actionnaires décident de nommer la société à responsabilité limitée ATRIO S.à r.l. comme commissaire aux comptes en remplacement du mandat de réviseur d'entreprises qui lui avait été donné lors de l'assemblée générale du 20 avril 2007. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076985/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07317C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

GTI S.A., General Technologies Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.066.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 23 mai 2008

Monsieur Danilo GIANNETTI, administrateur de société, demeurant au 20, rue Alexandre Fleming, L-1525 Luxembourg a été nommé Président du conseil d'administration avec effet au 18 décembre 2006.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076989/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Innova Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.257.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2007 par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, créant des catégories de gérants A et B, le conseil de gérance est représenté comme suit:

- Monsieur Eurico NEVES CORREIA, demeurant 1238, avenue Fernando Aroso, P-4450 3Matosinhos, gérant de catégorie A,

- Monsieur Aleardo FURLANI, demeurant 1280, Via Cassia, I-00189 Rome, gérant de catégorie A,

- Monsieur Joaquim Manuel RODRIGUES, demeurant 195, Avenida da Liberdade, P-1000 Lisboa gérant de catégorie B, nommé pour une durée indéterminée.

En date du 5 novembre 2007 Monsieur Joaquim Manuel RODRIGUES gérant de catégorie B a démissionné et a été remplacé par Monsieur José Fernando Rodrigues GUERREIRO DE SOUSA demeurant 195 Avenida da Liberdade, P-1000 Lisboa gérant de catégorie B pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008076986/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Meubles Marc Scheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Mersch, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 38.678.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077043/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04554. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

E.S. Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 7.195.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077044/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04548. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Zéphyros Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.547.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1109 du 3 novembre 2004.
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZÉPHYROS INVEST S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008077037/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04664. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 67.756.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008077031/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04772. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Stesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 85.069.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2008 que:

- M. Jean-Paul LANG, retraité, demeurant 87, rue des Champs, L-8053 Bertrange,
 - M. Steve LANG, gérant, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange,
 - Mme Sandie LANG, institutrice, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange,
- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société;
- Société de Gestion Comptable S.A. ayant son siège 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
- a été réélue au poste de Commissaire aux Comptes de la société.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008076321/1285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Food Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 69.062.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076667/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05713. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Iris Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 76.759.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008076313/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08508. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Atlas Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.808.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour Atlas Investment Company 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008076855/4287/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02837. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Torpet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 93.279.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008076904/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05521. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008076912/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05281. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Consulting For Hairdresser S. à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.429.

Le bilan au 31. Dezember 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008076882/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04417. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

JPMP Pentaplast Holding, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 40.050,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 85.571.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P.3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077161/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05947. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Nikos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 64.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076952/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06298. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

COFINTEX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.866.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Aon Captive Services Group (Europe)
Dirigeant Agréé
Signature

Référence de publication: 2008077062/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08522. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 39.046.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077162/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05698. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 mai 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2008077806/2724/13.

(080088440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Schummer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 27.272.

Les statuts coordonnés de la société au 5 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2008.

Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008077783/243/13.

(080088471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 51.688.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Madame Dominique JONES, administrateur de société, demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Présidente,
- Monsieur Jean-Pierre VERNIER, directeur de société, demeurant 28, rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg, administrateur-délégué,
- Monsieur Michel Erwan LAURIOT dit PREVOST, gérant de société, demeurant 4, rue de Paris, à F-59110 La Madeleine.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008076982/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Aluco S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 78, Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 10.459.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 16 juin 2008.

Pour ALUCO S.A.

Fiduciaire Roger Linster

P.d. Viviane Roman

Membre de l'ordre des experts-comptables luxembourgeois

Référence de publication: 2008077027/598/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Jimmy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 134.833.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008077811/231/14.

(080088469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Covéa Lux
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008077060/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00860. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

ENGELDINGER et associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 22.598.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.
FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008077049/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04564. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Nikos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 64.879.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076953/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06295. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Tralee Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 117.760.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 17/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076920/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04051. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Atlas Investment Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.855.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour Atlas Investment Company 3 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008076853/4287/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02827. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Atlas Investment Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.807.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour Atlas Investment Company 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008076854/4287/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02832. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Occasions Angeloni S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 168, rue de Niedercorn.
R.C.S. Luxembourg B 97.219.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 18.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076857/5490/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06563. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

LUX-DL-Baumanagement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 109.829.

Le bilan au 31. Dezember 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008076859/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04427. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

LUX-DL-Baumanagement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 109.829.

Le bilan au 31. Dezember 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008076860/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04419. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Protection Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.615.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PROTECTION RE
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2008077059/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00900. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Immobilière Livange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 65.616.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008077045/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04545. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Naro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.606.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076474/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Ladybird Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 116.111.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008077046/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Digital-Total S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 116.644.

Le bilan au 31. Dezember 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008076876/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04301. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Lux Forst Neises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 110.262.

Le bilan au 31. Dezember 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008076875/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04402. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 67.575.

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (PART II) LUXEMBOURG S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 67.575) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 53 du 29 janvier 1999, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. L'assemblée est présidée par Madame Paola Esteves, employée privée, résidant professionnellement à Howald-Hesperange.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Frédérique Vatriquant, employée privée, résidant professionnellement à Howald-Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Coulon, employé privé, résidant professionnellement à Hwald-Hesperange.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et les nombres des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société sans émission d'actions nouvelles, et à ce titre modification de l'article 5 des Statuts, pour porter le capital social de EUR 116.840.- (cent seize mille huit cent quarante euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions nominatives sans désignation de valeur nominale à EUR 125.000.- (cent vingt cinq mille euros). Libération en numéraire de l'augmentation de capital.

2) Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

3) Divers

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 8.160.- (huit mille cent soixante euros), sans émission d'actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de EUR 116.840.- (cent seize mille huit cent quarante euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions nominatives sans désignation de valeur nominale à EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros).

L'augmentation de capital est entièrement souscrite par l'actionnaire unique à savoir la société BNP PAM Group, avec siège social à F-75116 Paris, France, ici représentée par Madame Paola Esteves, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée et est entièrement libérée par celui-ci par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 8.160.- (huit mille cent soixante euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est exprimé en euros (EUR) et est fixé à EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide que suite à cette modification de l'article 5 une version coordonnée des statuts sera établi et déposé au registre de commerce et des sociétés.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. ESTEVES, F. VATRIQUANT, P. COULON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008. Relation: LAC/2008/19992. - Reçu quarante euros quatre-vingts cents (0,50% = 40,80.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077121/242/68.

(080087080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Wallerich-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.546.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WALLERICH-LUX S.A." (numéro d'identité 1999 22 35 996), avec siège social à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 65.546, constituée sous la dénomination de "SIENA S.A." suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, de résidence à Remich, en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 735 du 12 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 21 septembre 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 197 du 8 mars 2000, ledit acte contenant entre autres changement de la dénomination sociale en "WALLERICH-LUX S.A." et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1273 du 10 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc WALLERICH, directeur, demeurant à Hellange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel ANTONY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-3429 Dudelange, 147, route de Burange à L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3429 Dudelange, 147, route de Burange à L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg et de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. 3^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Hellange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: WALLERICH, J.M. WEBER, ANTONY, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mai 2008. Relation: CAP/2008/1709. - Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé) NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 juin 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008078544/236/54.

(080088697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.931.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATLAS COPCO JÄRLA HOLDING AB (previously ROBBINS EUROPE AB), a company with limited liability incorporated and organized under the laws of Sweden, having its registered office at Sickla Industriväg 3, Nacka SE-105 23 Stockholm, Sweden, registered with the Companies register of Sundsvall (Swe. Bolagsverket) under organisation number 556062-0212,

here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on May 27, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Atlas Copco Järå Holding AB is the sole shareholder of Atlas Copco Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on July 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 21, 2006 number 1762 (the Company).

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 17, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 1, 2007 number 92.

- the Company's share capital is presently set at one million euro (EUR 1,000,000) divided into forty thousand (40,000) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Atlas Copco Järå Holding AB, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to (i) increase the subscribed capital by an amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000), to bring it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000) to two million two hundred fifty thousand euro (EUR 2,250,000) by the issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares, (ii) increase the legal reserve of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) and (iii) increase the share premium account by an amount of one billion six hundred fifty-three million two hundred forty-one thousand and nine hundred ninety-five euro (EUR 1,653,241,995).

Intervention - subscription - payment

Thereupon, Atlas Copco Järå Holding AB, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the fifty thousand (50,000) new shares and to have them fully paid up by way of the contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities (the Contribution).

Such Contribution in an aggregate amount of one billion six hundred fifty-four million five hundred and sixteen thousand and nine hundred ninety-five euro (EUR 1,654,516,995), being the euro equivalent of fifteen billion four hundred six million thirty-five thousand Swedish corona (SEK 15,406,035,000) at the exchange rate of May 27, 2008, made to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) is to be allocated to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) is to be allocated to the statutory reserve account of the company; and

(iii) the remaining is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of Atlas Copco Järå Holding AB as per the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Atlas Copco Järå Holding AB that:

- all assets and liabilities of Atlas Copco Järå Holding AB are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of Atlas Copco Järå Holding AB per attached balance sheet as of the date hereof is estimated to be EUR 1,654,516,995, being the euro equivalent of SEK 15,406,035,000

at the exchange rate as of May 27, 2008, including shares in the subsidiary at a value of EUR 1,110,865,811, being the euro equivalent of SEK 10,343,827,000 at the exchange rate as of May 27, 2008;

- the net worth of Atlas Copco Järila Holding AB excluding shares in subsidiary is SEK 5,062,208,000; that is converted into EUR 543,651,184;

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by Atlas Copco Järila Holding AB.

Such certificate and such balance sheet, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

Atlas Copco Järila Holding, AB in its capacity as sole shareholder of the Company (i) acknowledges that as a result of the above-mentioned Contribution to the Company of, inter alia, forty thousand (40,000) shares in the share capital of the Company, the Company holds forty thousand (40,000) shares of its own shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, (ii) resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one million euro (EUR 1,000,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two million two hundred fifty thousand euro (EUR 2,250,000) to one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000), by the cancellation of forty thousand (40,000) shares referred to in item (i) of the present resolution and (iii) resolves to decrease the share premium account by an amount of one billion one hundred nine million sixty-five thousand and eight hundred eleven euro (EUR 1,109,065,811).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from Atlas Copco Järila Holding AB, a company incorporated under the laws of Sweden, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ATLAS COPCO JÄRLA HOLDING AB (précédemment ROBBINS EUROPE AB), une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de la Suède, ayant son siège social à Sickla Industriväg 3, Nacka SE-105 23 Stockholm, Suède, immatriculée au registre des Sociétés de Sundsvall (Swe.Bolagsverket) sous le numéro 556062-0212,

ici représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Atlas Copco Järila Holding AB est l'associé unique de Atlas Copco Finance S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date

du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 septembre 2006, numéro 1762 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} février 2007 numéro 92.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Atlas Copco Järila Holding AB, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide (i) d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000) à deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000) par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, (ii) d'augmenter la réserve légale de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) et (iii) d'augmenter le compte de prime d'émission à concurrence d'un montant d'un milliard six cent cinquante-trois millions deux cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.653.241.995).

Intervention - souscription - libération

Ces faits exposés, Atlas Copco Järila Holding AB, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature se composant de l'ensemble de ses actifs et passifs (l'Apport).

Cet Apport d'un montant total d'un milliard six cent cinquante-quatre millions cinq cent seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.654.516.995), représentant l'équivalent de quinze milliards quatre cent six millions trente-cinq mille Couronnes Suédoises (SEK 15.406.035.000) au taux de change en vigueur au 27 mai 2008, fait à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) sera affecté au compte capital social de la Société;

(ii) un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) sera affecté au compte de réserve légale de la Société; et

(iii) le surplus sera affecté à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan de Atlas Copco Järila Holding AB à la date des présentes.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de Atlas Copco Järila Holding AB à la date des présentes que:

- tous les actifs et passifs de Atlas Copco Järila Holding AB sont repris sur le bilan certifié ci-annexé, à la date des présentes;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de Atlas Copco Järila Holding AB selon le bilan ci-annexé à la date des présentes est évaluée à un milliard six cent cinquante-quatre millions cinq cent seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.654.516.995), représentant l'équivalent de quinze milliards quatre cent six millions trente-cinq mille Couronnes Suédoises (SEK 15.406.035.000) au taux de change en vigueur au 27 mai 2008, comprenant les parts sociales dans la filiale d'une valeur d'un milliard cent dix millions huit cent soixante-cinq mille huit cent onze euros (EUR 1.110.865.811), représentant l'équivalent de dix milliards trois cent quarante-trois millions huit cent vingt-sept mille Couronnes Suédoises (SEK 10.343.827.000) au taux de change en vigueur au 27 mai 2008;

- la valeur nette de Atlas Copco Järila Holding AB sans compter les parts sociales de la filiale est de cinq milliards soixante-deux millions deux cent huit mille Couronnes Suédoises (SEK 5.062.208.000); soit en euros cinq cent quarante-trois millions six cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 543.651.184);

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la Société;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de ces actifs et passifs à la Société ont été accomplies par Atlas Copco Järila Holding AB.

Ledit certificat et le bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Atlas Copco Järila Holding AB, en sa qualité d'associé unique de la Société, (i) reconnaît qu'en conséquence de l'Apport mentionné ci-dessus fait à la Société, représentant, entre autre, quarante mille (40.000) parts sociales dans le capital social de la Société, la Société détient quarante mille (40.000) parts sociales de ses propres parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), par l'annulation des quarante mille (40.000)

parts sociales mentionnées au point (i) de la présente résolution et (iii) décide de réduire le compte de prime d'émission à concurrence d'un montant d'un milliard cent neuf millions soixante-cinq mille huit cent onze euros (EUR 1.109.065.811).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève approximativement à EUR 8.000,- (huit mille euros).

Dans la mesure où l'apport en nature a pour effet que la Société acquière tout les éléments d'actif et de passif de Atlas Copco Järla Holding AB, une société de droit Suisse, Etat-membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. KUSZEWSKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. Relation: LAC/2008/21868. - Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008078188/242/194.

(080089019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Dux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.330.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société "CARDALE OVERSEAS INC.", ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), inscrite au Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 137.942, ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2008.

2.- La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), inscrite au Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 140.878, ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DUX REAL ESTATE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-proprétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-proprétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société "CARDALE OVERSEAS INC.", préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1) Madame Nathalie PRIEUR, employée privée, née à Trèves (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2) Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 26 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

3) Monsieur Giuseppe COSTANTINO, comptable, né à Davesco-Soragno (Suisse) le 20 décembre 1963, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Marconi, 2.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.», ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 juin 2008, Relation: CAP/2008/1751. — Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000.- à 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juin 2008

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008077291/236/156.

(080088492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Godfrind Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 139.329.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Christophe GODFRIND, chef d'entreprise, demeurant à B-6780 Messancy, avenue de Longwy, 91.

2) Madame Anne VANDERHOVEN, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, avenue de Longwy, 91, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mai 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GODFRIND GROUP S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clemency.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (€ 100.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et décider sur les matières suivantes, qu'avec le consentement des actionnaires:

- a) pour hypothéquer, gager, ou de quelque manière soumettre la propriété ou les avoirs de la société à un privilège;
- b) emprunter de l'argent ou contracter un engagement ou une dette pour la société;
- c) vendre des avoirs ou propriétés de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Clemency, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin à 14.00 heures.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. Monsieur Christophe GODFRIND, prénommé, neuf cent neuf actions	909
2. Madame Anne VANDERHOVEN, prénommée, quatre-vingt-onze actions	91
TOTAL: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par apport en nature consistant en deux mille sept cent vingt (2.720) actions entièrement libérées de la société anonyme de droit belge "GODFRIND", ayant son siège social à B-6700 Arlon, rue de l'Hydrion, 117, inscrite au Registre des Personnes Morales d'Arlon (Belgique) sous le numéro d'entreprise 0463.190.836, lesdites actions représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-treize pour cent (99,93%) du capital social de ladite société "GODFRIND".

La contribution a été examinée par Monsieur Michel DELHOVE, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8832 Rombach, 18, rue de Bigonville, en vertu d'un rapport daté du 13 mai 2008, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

"Conclusion

L'opération ici envisagée est l'apport de 2.720 actions de la société anonyme de droit belge "Godfrind", évaluées à 680.000,00 euros.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, ainsi que des dettes inscrites en faveur des fondateurs."

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Déclarations pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les deux mille sept cent vingt (2.720) actions apportées représentent quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-treize pour cent (99,93%) du capital de "GODFRIND", de sorte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies.

En conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, la société "GODFRIND GROUP S.A." devra conserver pendant cinq ans à dater des présentes, lesdites actions de la société "GODFRIND" et au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social de cette société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros (€ 1.350.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Christophe GODFRIND, chef d'entreprise, né à Messancy (Belgique), le 2 décembre 1972, demeurant à B-6780 Messancy, avenue de Longwy, 91.

b) Monsieur Philippe VANDERHOVEN, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

c) Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute

Monsieur Christophe GODFRIND, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "SV SERVICES SARL", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.158.

3) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GODFRIND, VANDERHOVEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 juin 2008, Relation: CAP/2008/1737. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juin 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008077290/236/212.

(080088485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Dreamtower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.877.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of May,

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

PEF Turkey Mena III S.à r.l., a one member private limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 134.434 (the "Sole Shareholder"), holder of five hundred (500) shares ("parts sociales") in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Aneta BARNAS, lawyer, residing professionally at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Dreamtower Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 137.877, incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 3 April 2008, which articles are to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"); and

- The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) by the creation and the issue of five hundred (500) new shares (the "New Shares"), each having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to subscribe for the New Shares and to fully pay up the New Shares by contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), which is now at the disposal of the Company, as produced before the acting notary by the bank certificate.

Third resolution

Considering the foregoing, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The share capital of the Company is set at twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

PEF Turkey Mena III S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.434 (l'«Associé Unique»), détenteur de cinq cents (500) parts sociales de la Société.

L'Associé Unique est ici représenté par Madame Aneta BARNAS, juriste, demeurant professionnellement au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'établir que:

- Dreamtower Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.877, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 3 Avril 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que décrit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales par la contribution en espèce d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), désormais à disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BARNAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008. Relation: LAC/2008/19983. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077120/242/106.

(080087070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

TRM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.310.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"T.R.M. HOLDINGS CORP.", having its registered office at 114 Green Street, New York NY 10012, United States, here represented by Mr. Fabio MASTROSIMONE, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, in New Jersey, on May 16th 2008.

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "TRM EUROPE S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The principal object of the Company is to hold and to administer own real estates companies as long-term investments.

The company may perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may also take of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) divided into seventy-five thousand (75.000) shares of twenty euro (EUR 20.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to ten million euro (EUR 10,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of twenty euro (EUR 20.-) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate

or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Monday of April at 10.00 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by "T.R.M. HOLDINGS CORP.", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at FIVE (5) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- Mr. Jean BODONI, Commercial Engineer, with his professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 2.- Mr. Fabio MASTROSIMONE, private employee, with his professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 3.- Mr. Olivier LECLIPTEUR, private employee, with his professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 4.- Mr. Massimo TRABALDO TOGNA, banker, with his address via Alberto da Giussano 26, 20100 Milano, Italy.

5.- Mr. Francesco ROSSI, entrepreneur, with his address, 5 Eaton Terrace, London, United Kingdom.
M. Jean BODONI is appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"MAZARS S.A.", a "société anonyme", with registered office in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 56248).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"T.R.M. HOLDINGS CORP.", ayant son siège social 114 Green Street, New York NY 10012, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Monsieur Fabio MASTROSIMONE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New Jersey, le 16 mai 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "TRM EUROPE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet principal la détention et l'administration de biens immobiliers en tant qu'investissements à long terme.

La société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société pourra également effectuer l'acquisition de prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000.- EUR) divisé en soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de vingt euros (20.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi du 10 août 1915 telle que modifiée prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (10.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de vingt euros (20.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration devra désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 10 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "T.R.M. HOLDINGS CORP.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (1.500.000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jean BODONI, ingénieur commercial, ayant pour adresse professionnelle 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
 - 2.- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
 - 3.- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
 - 4.- Monsieur Massimo TRABALDO TOGNA, banquier, ayant pour adresse via Alberto da Giussano 26, I-20100 Milano, Italie.
 - 5.- Monsieur Francesco ROSSI, entrepreneur, ayant pour adresse 5 Eaton Terrace, Londres, Angleterre.
- Monsieur Jean BODONI, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"MAZARS S.A." une société anonyme, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56248).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MASTROSIMONE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juin 2008, Relation: EAC/2008/7811. — Reçu sept mille cinq cents Euros (1.500.000.- à 0,5 % = 7.500.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008077296/239/316.

(080087925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TyCom Holdings II S.A., a public limited liability company (Société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75.098 (the Company), incorporated on 10 March 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 517 of 19 July 2005, page 24780. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 4 September 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2345 of 18 October 2007, page 2345, and a deed of Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 30 April 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Olivier Too, lawyer, with professional address in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Bertrand Gérardin, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Sébastien Seelig, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting (the Shareholders) and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the representative of the Shareholders and the members of the Bureau to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by all parties, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Meeting notes:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 80,000 (eighty thousand United States Dollars), divided into 800 (eight hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by the amount of USD 40,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 80,000 to the amount of USD 120,000 by way of issuance of 400 (four hundred) new shares of the Company, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each;
3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above;
4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Company's Articles in order to reflect the share capital increase under item 2. above;
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the issue of the new shares as per item 2. above, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of

the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders represented at the Meeting acknowledge to have been duly convened to the Meeting which is regularly constituted.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by the amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 80,000 (eighty thousand United States Dollars) to the amount of USD 120,000 (one hundred and twenty thousand United States Dollars) by way of issuance of 400 (four hundred) new shares of the Company, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

Third resolution

The Meeting accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - subscription - payment

TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l. (en liquidation), an entity organized under the laws of Luxembourg which is in liquidation (TCN) declares to pay for 399 (three hundred ninety nine) new shares of the Company, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, and fully pays up such new shares by way of a contribution in cash in the aggregate amount of USD 2,322,315.24 (two million three hundred twenty two thousand three hundred fifteen United States Dollars and twenty four United States Cents), of which USD 39,900 (thirty nine thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the capital account of the Company and an amount of USD 2,282,415.24 (two million two hundred and eighty-two thousand four hundred and fifteen United States Dollars and twenty-four United States Cents) shall be allocated to the share premium account of the Company; and

Tyco Electronics (Gibraltar) Limited, an entity organized and existing under the laws of Gibraltar (TE Gibraltar) declares to pay for 1 (one) new share of the Company, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars), and fully pays up such new share by way of a contribution in cash in the aggregate amount of USD 5,820.34 (five thousand eight hundred twenty United States Dollars and thirty four United States Cents), of which USD 100 (one hundred United States dollars) shall be allocated to the capital account of the Company and an amount of USD 5,720.34 (five thousand seven hundred and twenty United States Dollars and thirty-four United States Cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The Meeting resolves to issue and hereby issues 399 shares to TCN and 1 share to TE Gibraltar.

All of these 400 (four hundred) shares have been fully paid up by means of payments in cash, so that the aggregate subscription amount of USD 2,328,135.58 (two million three hundred and twenty-eight thousand one hundred and thirty-five United States Dollars fifty-eight United States Cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at USD 120,000 (one hundred and twenty thousand United States Dollars), represented by 1,200 (one thousand two hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by each of TE Gibraltar and TCN and (ii) to grant power and authority to any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to TE Gibraltar and TCN with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 10,000.- (ten thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de TyCom Holdings II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.098 (la Société). La Société a été constituée le 10 mars 2000 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 517, page 24780, du 19 juillet 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 4 septembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2345, page 112520, du 18 octobre 2007 et en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, datant du 30 avril 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier Too, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Bertrand Gérardin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne comme scrutateur Sébastien Seelig, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera attachée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau, afin d'être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par toutes les parties, resteront également annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été ainsi constitué, l'Assemblée prend acte que:

I. les actionnaires représentent la totalité du capital émis et souscrit de la Société d'un montant de USD 80.000 (quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis), divisés en 800 (huit cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats Unis) chacune.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 40.000 (quarante mille Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 40.000 (quarante mille Dollars des Etats Unis) à un montant de USD 120.000 (cent vingt mille Dollars des Etats-Unis), par voie de l'émission de 40.000 (quarante mille) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis);
3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;
4. Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;
5. Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter l'émission des actions telle que mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes);
6. Divers.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée reconnaissent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme régulièrement constituée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 40.000 (quarante mille Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 80.000 (quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis) à un montant de USD 120.000 (cent vingt mille Dollars des Etats-Unis), par l'émission de 400 (quatre cents) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - souscription - libération

TCN Holding (Luxembourg) S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (TCN) déclare souscrire à 39.900 (trente-neuf mille neuf cents) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis), et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces d'un montant de USD 2.322.315,24 (deux millions trois cent vingt-deux mille trois cent quinze Dollars des Etats-Unis et vingt-quatre Cents des Etats-Unis) dont un montant de USD 39.900 (trente-neuf mille neuf cents Dollars des Etats-Unis) sera attribué au capital social nominal et un montant de USD 2.282.415,24 (deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quinze Dollars des Etats-Unis et vingt-quatre Cents des Etats-Unis) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société; et

Tyco Electronics (Gibraltar) Limited, une société constituée sous le droit de Gibraltar (TEL) déclare souscrire à 100 (cent) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis), et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces d'un montant de USD 5.820,34 (cinq mille huit cent vingt Dollars des Etats-Unis et trente-quatre Cents des Etats-Unis) dont un montant de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis) sera attribué au capital social nominal et un montant de USD 5.720,34 (cinq mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis et trente-quatre Cents des Etats-Unis) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée décide d'émettre et émet par la présente 399 parts sociales à TCN et une part sociale à TEL.

La totalité de ces 400 (quatre cents) part sociales a été libérée par un apport en espèces, de manière à ce que le montant d'apport de USD 2.328.135,58 (deux millions trois cent vingt-huit mille cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante-huit Cents des Etats-Unis) soit à la libre disposition de la Société, comme peut en attester le certificat de blocage fourni au notaire confirmant la disponibilité du montant apporté sur le compte en banque de la société et le notaire reconnaît la disponibilité des fonds ainsi apportés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 120.000 (cent vingt mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y inscrire le nombre d'actions de la Société détenues par TEL et TCN, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre d'actionnaires de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des actions de la Société à TEL et TCN auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et afin de veiller à la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 10.000.- (dix mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. TOO, B. GÉRADIN, S. SEELIG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. Relation: LAC/2008/21874. — Reçu sept mille quatre cent trente-cinq euros vingt-huit cents (0,50% = 7.435,28 EUR).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008078187/242/212.

(080088991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Hotels & Resorts Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.314.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPTA S.A., société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HOTELS & RESORTS INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et de développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 32.000,00- (trente-deux mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 320,00- (trois cent vingt euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} mars à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPTA S.A., prénommée, 100 actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,00- (trente-deux mille euros) trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.200.- (deux mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Carlo ACAMPORA, né à Rome (Italie), le 19 mai 1973, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

REVCO S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 96.974.

- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- 5) Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2008, Relation: LAC/2008/23274. — Reçu cent soixante euros (0,50% = 160.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077298/242/141.

(080087996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Blue Travel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 93, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 138.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2008077779/206/13.

(080088586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Performance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.297.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

St. Kilda S.A., une société établie et ayant son siège social à Suite 13 First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Republic of Seychelles (IBC N ° 045085),

ici représentée par Monsieur Alberto Morandini, administrateur, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008.

Cette procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Performance Investments S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur- délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions Transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

78765

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alberto Morandini, administrateur, né le 9 février 1968 à Pétange, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

b) Madame Valérie Emond, fiscaliste, née à Saint-Mard (Belgique) le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

c) Monsieur Alain Blondlet, expert-comptable, né le 27 mars 1966 à Longlier (B), demeurant professionnellement au 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Shareholder & Directorship Services Ltd, une société établie et ayant son siège social à Suite 13 First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Republic of Seychelles (IBC N ° 030942),

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signe: A. Morandini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008, LAC/2008/22923. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008076595/220/187.

(080087499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Fertilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 77.945.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fertilux S.A., ayant son siège social à Livange, constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 177 du 7 mars 2001 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte passé devant le notaire instrumentant en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 839 du 3 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Monique PUTZ, employée privée demeurant à Roeser,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Véronique DE MEESTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires

des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité, en vue de ratifier une décision prise par le Conseil d'administration, de transférer le siège social de la société au 15, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la modification subséquente de l'article deux alinéa 1^{er} des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. PUTZ, V. DE MEESTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2008, LAC/2008/22394. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008077277/220/48.

(080088612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.825.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 mai 2008

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marwan G. ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant à Flat 5, 24 Kensington Gore, London SW7 2ET, Angleterre,

- Monsieur Salim G. ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant à 310 Saddle Branch Court, Houston, Texas 77024, Etats-Unis.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076987/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Marlipar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.636.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 775 du 18 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marlipar Finance S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008077038/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04667. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Re-Lux-Tif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 16, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 86.715.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077041/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04560. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Lend Lease Real Estate Securities Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076644/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05561. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Atlas Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.621.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076863/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04157. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Nobileo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.659.

Avis correctif à la notification déposée le 08.11.2007 numéro 070152957

En date du 08 novembre 2007, une notification avait été déposée concernant la démission de la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A de sa fonction de Gérant et la nomination des nouveaux Gérants A pour une durée

indéterminée à partir du 16 septembre 2007 Pål André Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway et Ole Kristian Karlsen Jordanger, résidant au Cadogan Gardens 105, Flat 5, SW3 RF2 London, England et du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007 MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Cette notification était ainsi rédigée:

«Il résulte de la décision des Associés tenue au siège social en date du 16 septembre 2007 de la société NOBILEO S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants A pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007:

- Pål André Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway.
- Ole Kristian Karlsen Jordanger, résidant au Cadogan Gardens 105, Flat 5, SW3 RF2 London, England

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant pour adresse professionnelle, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

3. Le siège de la société est transféré du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 16 septembre 2007.»

Le texte de la notification doit être modifié comme suit:

«1. Election des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007:

- Pål André Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway
- Ole Kristian Karlsen Jordanger, résidant au Cadogan Gardens 105, Flat 5, SW3 RF2 London, England
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant pour adresse professionnelle, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

3. Le siège de la société est transféré du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 16 septembre 2007.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4.6.08.

Pour NOBILEO S.À R.L.

Equity Trust Co.(Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008076149/683/47.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02937. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Loesdau-Cheval de Luxe G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 60.088.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008077057/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.